

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE LA MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE SUIVI DE LA FERMETURE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM**

- Conférence de presse -  
*mercredi 6 octobre 2021*  
*à 11h00*

Contact presse : Mélanie BURG  
melanie.burg@clb-an.fr  
06 32 98 70 06

La mission parlementaire *sur le suivi de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim*, a été créée le 4 février 2020, deux semaines avant l'arrêt du premier réacteur de Fessenheim. N'ayant de sens que si ses travaux se poursuivaient au-delà de la fermeture du site, la mission s'est inscrite dans un temps long de 19 mois, bousculé par la crise sanitaire.

**Un temps plus long encore sera nécessaire pour mesurer pleinement les impacts qui ne sont pas tous perceptibles, tangibles ou quantifiables à ce jour.**

## **1. UNE INSTALLATION PERFORMANTE**

Les auditions conduites démontrent, sans ambiguïté possible, que ni la sûreté, ni la sécurité de la centrale n'ont conduit à l'arrêt des réacteurs. Dans nombre de ses derniers rapports, l'ASN prenait d'ailleurs la centrale de Fessenheim en exemple pour l'ensemble du parc français.

Cette exemplarité a été rendue possible par :

- L'engagement professionnel des salariés du CNPE jusqu'à la dernière minute  
*« La culture de la prévention du risque dans le CNPE de Fessenheim a atteint des niveaux de performance exemplaires pour l'ensemble du parc français ».*
- L'exigence constante des pouvoirs publics locaux  
*« Le CNPE de Fessenheim a été le support de la création de la première commission locale d'information et de surveillance (CLIS), en 1977 à l'initiative du Conseil général du Haut-Rhin ».*

Lors de son audition, le président de l'ASN a déclaré que *« au moment de la mise à l'arrêt définitif, le niveau de sûreté des réacteurs ne différait pas significativement des autres réacteurs du palier 900 »*. **La VD4 s'annonçait globalement positive.**

Si les raisons de la fermeture de la centrale de Fessenheim ne sont pas techniques, alors pourquoi choisir cette centrale en particulier ?

## **2. UNE FERMETURE TRES POLITIQUE**

Dès le début de sa construction, la centrale a fait l'objet de controverses, d'une couverture médiatique intense et de mobilisations récurrentes. **La situation de la centrale de Fessenheim sur la frontière avec l'Allemagne en a fait un outil de choix pour y concentrer la mobilisation militante.** *« En Allemagne, les militants pacifistes et antimilitaristes se sont rapidement transformés en militants anti-nucléaires, considérant que le nucléaire civil était un outil du nucléaire militaire ».*

En 2011, à l'heure où le ralliement des écologistes était précieux pour le candidat socialiste, ce dernier a gagé la centrale, la transformant en caution de sa politique énergétique. Aucune raison rationnelle à ce choix hormis le **simple calcul électoraliste sur un site qui mobilise plus qu'ailleurs.**

S'en sont suivies huit années d'errance, de confusion et de déni. *« La Cour des Comptes a qualifié la fermeture de la centrale de « chaotique », résultat d'un « processus décisionnel mal maîtrisé » et d'une « confusion entretenue des responsabilités » malgré une volonté politique affirmée depuis 2012 ».*

Trois ministres se sont succédés sur ce dossier. Chacun s'est attaché à « la mise en œuvre d'une décision antérieure », sans jamais pouvoir justifier le choix de Fessenheim.

### **3. UNE DECISION QUI A DE LOURDES CONSEQUENCES**

- **Pour le personnel de la centrale et les prestataires extérieurs** (5000 emplois impactés et 2000 emplois supprimés)
- **Pour la fiscalité locale** (13 millions d'euros de pertes de recettes fiscales annuelles pour les collectivités locales, et 35 millions pour l'État)
- **Pour la capacité énergétique du territoire** : Fessenheim est implanté au cœur d'un espace fortement urbanisé et industrialisé. *« L'enjeu pour la bande rhénane n'est pas seulement la quantité d'énergie, mais aussi la qualité et la capacité à disposer de sites pilotables et de rehausse de tension ».*

**Focus sur le FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) : il s'agit d'une dépense de péréquation particulièrement injuste pour la commune de Fessenheim qui en devient contributrice *« à hauteur de 3 millions par an, sans pour autant qu'elle ne dispose des recettes fiscales pour financer cette contribution »*. **La résolution de ce problème est essentielle dans la capacité du territoire à rebondir.** Fessenheim mérite une modification du calcul de la contribution au FNGIR qui soit propre à sa situation.

### **4. DEMANTELEMENT : UN ENJEU INDUSTRIEL A SAISIR**

**La France n'en est pas à son coup d'essai en matière de démantèlement** : de nombreux chantiers sont en cours, comme CHOOZ A, dont le démantèlement a débuté en 2006. De technologie identique, il est l'exemple de ce qui se passera à Fessenheim. La question technique est donc connue.

En revanche, **la question de la gestion des déchets à faible activité (TFA) et leur quantité importante à venir pousse à ce que les lignes bougent.**

La séparation des radioéléments de la matière inerte est envisagée à échelle industrielle : c'est le projet de Technocentre porté par EDF à Fessenheim.

Cependant, deux conditions sont posées : l'évolution du cadre réglementaire des TFA (une vraie stabilisation juridique et non une stratégie d'exceptions) et la constitution d'un marché à l'échelle européenne, notamment franco-allemand, pour rentabiliser la future usine.

Pour l'heure, la nécessité de rapprochement du droit national français au droit allemand dans lequel un seuil libérateur existe, se heurte à la pression des partis politiques allemands anti-nucléaires et aux associations environnementales hostiles au projet.

Le démantèlement est un enjeu industriel à saisir. **La France devra acquérir un solide savoir-faire en matière de démantèlement et le maintenir** en conjuguant les constructions et déconstructions de réacteurs nucléaires, démontrant ainsi la pertinence de l'énergie de l'atome, dans la plénitude de son cycle.

Afin de suivre l'ensemble de ces défis à Fessenheim, le maintien de la CLIS jusqu'au retour à l'herbe est nécessaire, de même que l'association du Parlement dans la construction du cadre juridique.

## **5. LE PROJET DE RECONVERSION : DE L’AFFICHAGE**

Le projet de reconversion du territoire de Fessenheim, signé le 1<sup>er</sup> février 2019 par les représentants de 13 acteurs locaux, nationaux et internationaux, porte une ambition déclinée en 4 axes, dans une démarche de gouvernance partagée et de dialogue large, détaillés dans le rapport.

A la suite de cette signature, **la question de la gouvernance a mobilisé bien plus d’attention que sa mise en œuvre effective** et plusieurs erreurs majeures se sont succédées (page 23). *« La principale erreur aura été de considérer que, parce que les élus locaux acceptaient de discuter pour avancer, le Gouvernement pouvait se permettre de ne pas traiter les points bloquants. C’est simplement ignorer le tempérament alsacien. L’état d’esprit des élus locaux du territoire est basé sur la confiance, mais celle-ci ne peut être flouée ».*

## **6. SUR LE TERRITOIRE, UNE RECONVERSION ANTICIPEE MAIS CONFRONTEE A DES BLOCAGES D’ETAT**

Malgré les propos tenus par Mme Barbara POMPILI lors de son audition par les membres de la mission, **« il est totalement faux de dire que rien n’a été fait avant l’installation du comité de pilotage en janvier 2018.** Les auditions ont clairement établi que des recherches ont été réalisées, des projets ont été définis, des actions ont été menées bien avant cette date ».

Par exemple : l’acquisition de plusieurs centaines d’hectare de foncier depuis 1970, par les collectivités locales pour créer la zone EcoRhena : 222 ha de terrain à valoriser, mais faute d’engagement de l’Etat pour permettre l’aboutissement de projets d’implantation d’entreprises, la plus grande partie du foncier a été reconquise par les milieux naturels. A ce jour, seuls 80 ha sont aménageables, pour éviter la destruction de ces nouveaux espaces naturels.

L’Etat n’a pas été capable de reconnaître le caractère exceptionnel du projet : *« il a été impossible d’obtenir une dérogation pour l’implantation d’activités nouvelles sur des terrains qui sont en réalité les « délaissés » de l’aménagement du Grand canal d’Alsace, abandonnés à la friche et sur lesquels la nature a en partie repris ses droits »* et a préféré mettre son énergie dans la création de la SEMOP, outil de gouvernance « innovant », d’affichage franco-allemand, pour piloter ce projet.

Les élus locaux ont été largement proactifs. **Les difficultés rencontrées à ce jour viennent principalement du calendrier imposé depuis 2017, que l’Etat n’a pas su concrétiser financièrement, fiscalement ou réglementairement, malgré les discours.**

## **7. LES LECONS A RETENIR**

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim laissera des traces économiques et sociales majeures. Cet exemple malheureux doit néanmoins servir, pour que d’autres territoires ne connaissent pas les mêmes erreurs d’appréciation et fautes de mise en œuvre.